



Informations sur les produits

bacteriaStop® xe3 special

Déboucheur

Date d'impression : 15 janvier 2013



Nom : bacteriaStop® xe3 special

Déboucheur rapide à base d'acide sulfurique

Xe3 résout efficacement et rapidement tous les problèmes d'obturation, il agit en profondeur même en présence d'eau dans la canalisation.

Xe3 est un produit, avec une concentration très élevée d'acide sulfurique et aussi des inhibiteurs de corrosion, qui garantit en quelques minutes l'élimination de l'obturation qui peut être par exemple causée par des graisses tenaces, amides et protéines, cheveux, composés de cellulose, serviettes hygiéniques, calcaires et incrustations d'urine.

Xe3 n'endommage pas les canalisations, les garnitures, le plastique, le caoutchouc, etc.

L'action du xe3 est déterminée par :

- son poids (poids spécifique 1,8) qui lui permet de rejoindre l'obturation même en présence d'eau
- son action chimique, qui détruit les causes du bouchon
- son action exothermique, qui, en développant de la chaleur jusqu'à 80°C, offre, en synergie avec l'action chimique, plus de possibilités de succès

Éliminer l'éventuelle eau en excès et utiliser le xe3 avec des gants en PVC/LATEX. Verser lentement, mieux en utilisant un entonnoir en plastique, le produit où se trouve l'obturation, en y ajoutant après environ 30 secondes un demi-litre d'eau et le laisser agir pour environ 2 minutes. Faire écouler, abondamment, de l'eau courante froide. En cas de bouchon exceptionnel, répéter l'opération.

Attention ! Ne jamais s'incliner, où l'on a versé le xe3, durant la phase opérative du produit. Ne jamais utiliser le produit. Suivre et observer scrupuleusement toutes les instructions et remarques reportées sur l'étiquette du produit. Dans toutes les situations où un problème d'obturation s'est vérifié.

Conditionnement : Bouteille 1000ml

Informations sur le fournisseur

Kochdesign GmbH Erlenstrasse 44 2555 Brügg Suisse

Téléphone +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser au vendeur responsable.